

Les modules de formation du COMITE des Traducteurs -interprètes ([www.cfticaap.org](http://www.cfticaap.org)), pour le pôle OUEST (Aix-Marseille), auront lieu à :

**le VENDREDI 8 FEVRIER 2019**

**UNIVERSITE DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE**

**3 Avenue Robert Schuman**

**Salle Fabre 5**

**13628 Aix-en-Provence**

**le matin de 9h30 à 12h00 pour les INTERPRETES  
l'après-midi de 14h00 à 16h30 pour les TRADUCTEURS**

La journée sera placée sous la haute autorité de Monsieur Michel MALLAR  
Conseiller honoraire à la Cour de Cassation, ancien 1ier Président de la Cour d'Appel  
de Besançon et de Toulon

Thème : L'interprète et la justice (matin)  
Présentation de l'outil Manhattan à l'usage des traducteurs-  
interprètes (Monsieur Pierre Malicet )

Le traducteur et la Justice (après-midi)  
Présentation de l'outil Manhattan à l'usage des traducteurs-  
interprètes (Monsieur Pierre Malicet )

**Une feuille d'émarginement vierge sera mise à disposition une demi-heure  
avant le début de chaque formation. Dans le but de simplifier l'organisation  
de la journée de formation il n'est donc pas nécessaire de s'inscrire à  
l'avance comme par le passé.**

Par ailleurs, vous devez vous munir de votre **carte d'expert** ou, à défaut, d'une copie de  
votre dernière **lettre de nomination en tant qu'Expert (inscription/réinscription) par la  
Cour d'Appel.**

Par avance merci Contact si nécessaire :Eliane Wendling- [wendling@wanadoo.fr](mailto:wendling@wanadoo.fr),  
Tel mobile:06 19 53 60 79 (pour les SMS)

La formation pour le pôle EST (Nice) aura lieu le 05 avril 2019 dans les salons de l'hôtel West-  
End, 31 Promenade des Anglais 06000 Nice. Le contenu est le même pour chacun des 2 pôles.  
Comme pour les autres modules du Centre de Formation, vous pouvez venir soit à celui d'Aix-en-  
Provence cette année soit à celui de Nice, quel que soit votre TGI de rattachement.

**IMPORTANT : La participation est réservée aux experts inscrits sur la liste 2019 de la Cour  
d'Appel d'Aix-en-Provence, membres actifs du Comité, en fonction de la ligne de la  
nomenclature qui les concerne : H1= interprète, H2= traducteur et à jour de la cotisation  
annuelle 2019 au CFTICAAP et au Centre de formation de l'UCECAAP.**